

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR VISIOCONFERENCE DU 5 OCTOBRE 2020

LISTE DE PRÉSENCE

Collège - A - Professeurs et personnels assimilés

Présents : M^{mes} GRIGORI, LEMAIRE

MM. GEOFFRON, CARLIER, DE VREYER, JOUINI, PASQUALINI

Collège - B - Autres enseignants et assimilés

Présents : M^{mes} BELLOSTA, MELLA, RENAUDIN, ROZIER, SZTULMAN

MM. AIRIAU, BLOOM

Collège des Personnels BIATSS

Présentes : M^{mes} DESSANS, LENFANT

Absente : M^{me} MAURY

Absent et représenté : M. LEGENDRE

Collège des Etudiants

Présents : M^{mes} CORTES, LINDEGAARD, PEYNET

MM. ROCHON, DURR, TABUSSE

Absent et représenté : MM. PIVERT, DAUZOU-DURAND

Collège des Personnalités extérieures

Présents : M^{mes} BLANCHECOTTE, ORAIN

MM. BOZO, LEBEGUE, REDLER

Absente et représentée : M^{me} ARIGONI

Absent : M. LEVY-LANG

Représentant du Recteur

Présent : M. LIABEUF

Membres de droit

Présents : MM. PEJOUT, BOUTILLIER, PELTRAULT, DUIZABO, GUENEE, FEJOZ, LOHISSE, SALASC

Invités permanents

Présents : M^{mes} AMZALAG, DESARBRES, MAGE, REJOUANI, SEBERT, FLEURETTE, GELIN

MM. AGRIKOLIANSKY, BOUCHARD-DENIZE, CHAFAI, BERLAND, LOUVARIS, MOUHOUD, ARIBI

Procurations :

- Alexandra ARIGONI donne procuration à Pierre-Jean BOZO
- Louis DAUZOU-DURAND donne procuration à Laura LINDEGAARD
- Mathis PIVERT donne procuration à Marie CORTES
- Nathanaël LEGENDRE donne procuration à Marie-Jo BELLOSTA

Le quorum étant atteint, P. GEOFFRON ouvre la séance par visioconférence à 17H05.

P. GEOFFRON indique que Samira AKA, suppléante d'Arnaud JEGOU sur la liste Uni Dauphine, a démissionné de ses fonctions et a été remplacée par Raphaël TABUSSE. Il aborde ensuite quelques points d'actualités :

- Le label Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DDRS) a été octroyé à l'Université. Il remercie vivement l'équipe d'Éric AGRICOLIANSKY pour cette mission, qui aboutit à l'attribution de ce label.
- L'Université a été auditionnée dans le cadre de la démarche finale en vue de l'obtention du label IDEX. L'audition s'est bien passée et les retours sont plutôt positifs. A cet effet, il a été demandé à Alain FUCHS d'assister au prochain Conseil d'administration afin de faire un point à ce sujet.
- Les quatre jours d'audition, dans le cadre du label EQUIS, se sont également bien déroulés. Les progrès à réaliser correspondent bien aux objectifs fixés par Dauphine, notamment sur la dimension internationale. L'Université devrait avoir la confirmation début décembre du prolongement ou non de cette accréditation, pour une période de 5 ans ou 3 ans.
- Enfin, P. GEOFFRON avait exprimé, lors du précédent Conseil d'administration, le souhait de soutenir l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, principal partenaire de Dauphine au Liban. Depuis, un rapprochement a été fait avec l'IAE qui s'est engagé à apporter un financement de 20 000 €. Dauphine va s'orienter vers une décision analogue, via la Fondation Dauphine. L'idée est d'avoir un fléchage clair de ce soutien, notamment pour la réparation du bâtiment de la Faculté de gestion qui a été fortement affecté par l'explosion.

I. Procès-verbal des séances du Conseil d'administration du 22 juin 2020 et 7 septembre 2020

P. GEOFFRON présente les deux premiers projets de délibération, relatifs au procès-verbal des séances du Conseil d'administration du 22 juin et du 7 septembre 2020.

II. Orientations concernant la poursuite du 1^{er} semestre dans le contexte de la crise sanitaire

P. GEOFFRON précise, tout d'abord que ces orientations concernent essentiellement les implantations parisiennes ; le campus de Londres et celui de Tunis étant chacun soumis à des astreintes spécifiques. La région parisienne est annoncée en zone rouge écarlate depuis ce week-end, avec des contraintes nouvelles qui vont s'imposer à l'ensemble des établissements. La priorisation des L1 et M2, et le fait de respecter la contrainte de 50 % d'occupations des salles et amphithéâtres, correspond bien aux décisions prises à Dauphine. Certains établissements ont malheureusement vu, en début d'année, l'émergence assez rapide de clusters, les contraignant à une fermeture totale pendant 15 jours. À l'initiative du MESRI, il y a eu un partage d'expériences avec des universités d'Île-de-France. La règle interne largement adoptée était celle d'un accueil massif, sans subdiviser les promotions. Concernant Dauphine, plus de 80 cas positifs ont été identifiés à l'intérieur de l'établissement, dont un certain nombre concernait les personnels. À l'heure actuelle, la situation est plutôt sous contrôle et les décisions prises, au sein de Dauphine, semblent assez bien adaptées aux nouvelles contraintes sanitaires. Il existe un maillage très dense de correspondants COVID dans l'établissement qui permet une bonne remontée d'informations. Néanmoins, il est nécessaire de rester vigilants, notamment compte tenu des dernières informations. P. GEOFFRON laisse la parole à Florence GELIN.

F. GELIN indique que, depuis la fin août, 82 cas ont été confirmés chez les personnels et étudiants, dont 58 chez les étudiants, auxquels s'ajoutent 23 cas dits « suspects », à savoir symptomatiques, mais non encore diagnostiqués. Aujourd'hui, il y a près d'une centaine de cas contacts. Cela a conduit à passer en distanciel plusieurs formations pour une période de 7 à 14 jours, toujours dans des délais précis, en fonction de la date de contamination et de la présence de la personne en cours. Entre fin août et mi-septembre, il y avait beaucoup plus de cas parmi les personnels administratifs ; or depuis peu, il est observé un vrai ralentissement. Parallèlement, il y a une certaine forme d'accélération des cas chez les étudiants, puisqu'ils sont tous rentrés en cours. A noter qu'il existe également des cas confirmés d'étudiants en L2 ou en M1, alors même qu'ils sont en distanciel ; ceux-ci ont été amenés à venir sur site pour faire du sport, pour être en contrôle continu ou pour venir à la bibliothèque. Il existe donc un volume assez important de remontées, grâce à tous les points de recueil d'informations qui existent au sein de Dauphine, notamment grâce aux référents des départements et des laboratoires.

P. GEOFFRON ajoute que ce maillage assez fin ne permet pas de recenser les étudiants ne souhaitant pas se déclarer, pour différentes raisons, notamment en raison de craintes liées à la nécessité de devoir se tenir à distance du campus, et par crainte, par exemple, de ne pouvoir participer aux contrôles continus. Il s'agit ici d'un vrai sujet de vigilance. Si un certain nombre de contaminations ont lieu plutôt à l'extérieur et sont rapportées à l'intérieur de l'établissement, il y a néanmoins des zones de fragilité, voire de danger, à savoir les points de restauration. A ce sujet, il y a assez peu de possibilités d'action dans la mesure où les règles, d'ores et déjà mises en œuvre par le CROUS, sont plutôt restrictives (capacité d'accueil réduite). P. GEOFFRON souhaite ensuite aborder avec les administrateurs les deux sujets suivants :

- la date du 9 octobre : ce terme avait été fixé pour redéfinir le cadre de travail et d'accueil,
- le travail amorcé avant l'été, qui avait conduit à établir différents scénarii : la gouvernance actuelle travaille aujourd'hui sur la scénarisation des contraintes, en tenant compte de certains éléments essentiels.

J. BLOOM pense qu'il est important d'avoir un autre exercice de contrôle continu dans le semestre. Ainsi, il sera possible d'utiliser la septième et la huitième semaine pour un autre projet. A contrario, ces deux semaines seront utilisées autrement, s'il y a un examen semestriel. L'important est d'être informé amplement en amont, afin de pouvoir s'organiser en conséquence.

P. GEOFFRON indique que le sujet des examens est préoccupant. Il y aurait un préjudice certain à se retrouver dans les mêmes conditions que lors du précédent semestre. Beaucoup d'établissements ne sont pas prêts à envisager des contrôles à distance. Des solutions assez coûteuses existent, mais avec lesquelles il y aurait des réticences en raison de leur caractère intrusif. La préoccupation majeure est celle d'un re-confinement total. Néanmoins, il est assez plausible d'avoir des situations intermédiaires, comme la fermeture contrainte des établissements pendant 15 jours.

S. MAGE-BERTOMEU confirme que les examens sont bien évidemment prioritaires. L'objectif est de pouvoir les organiser dans des conditions normales, sous forme de contrôle continu commun ou de partiels, car les premières évaluations des étudiants sont importantes. Lors du confinement, les étudiants avaient été évalués au semestre 1, et pour la plupart des unités d'enseignement, il y avait également des résultats intermédiaires au semestre 2, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il est plus que souhaitable que ces examens se tiennent en présentiel, sous la forme d'examens écrits, dans les semaines à venir. Pour autant, cette organisation reste à définir, dans la mesure où l'Université n'est pas la seule à décider d'une éventuelle fermeture aux usagers. En effet, l'Agence Régionale de Santé pourrait, en liaison avec le Rectorat, en faire également la demande.

J. BLOOM comprend que le Gouvernement peut décider autrement et qu'une directive peut venir annuler tous les examens. La plupart des enseignants, qui ont essayé d'improviser les examens en ligne, ne souhaitent absolument plus réitérer cette expérience. Il n'est pas possible d'avoir des examens en ligne fiables dans la mesure où les étudiants ne sont pas surveillés. Il pense qu'il est possible, pour certains cours, d'accentuer le travail de contrôle continu, en lieu et place d'un examen final à la condition d'y consacrer du temps, ce qui s'avère difficile à ce stade du semestre. Il se dit très sceptique à l'idée d'avoir des examens dans six semaines, au vu de la situation.

S. MAGE-BERTOMEU répond que des examens intermédiaires sont prévus très prochainement. L'enjeu est de réussir à tenir ces examens dans les semaines qui viennent.

C. ROCHON indique qu'il y a une application assez variable du scénario de distanciel synchronisé choisi. Il y a des parcours pour lesquels ce format est systématique, et d'autres pour lesquels il n'est pas du tout appliqué et où l'accent est mis sur le présentiel. Cela est plutôt positif pour les étudiants, mais cela pose quand même question sur la règle qui prévaut d'un point de vue pédagogique. Il a été constaté des mises en pratique de distanciel ou de distanciel synchronisé, parfois difficiles, pour plusieurs raisons : raisons techniques ou refus de l'enseignant de faire du distanciel synchronisé. Cela pose également une difficulté pour la gestion des cas contacts, qui doivent rester isolés. A la marge, il arrive que certains enseignants refusent de mettre en place le distanciel synchronisé pour seulement un ou deux étudiants. De ce fait, certains étudiants en présentiel se chargent de retransmettre le cours aux étudiants cas contacts isolés. Il souhaite également souligner une absence réelle de moyens techniques et matériels déployés au sein des parcours de M2, pour mettre en place ce distanciel synchronisé. Il y a des enseignants avec énormément de bonne volonté mais qui, faute de matériel, ne peuvent pas assurer convenablement leur cours.

P. GEOFFRON indique s'être confronté à l'exercice de l'enseignement en présentiel ou en distanciel synchronisé et admet avoir de la compréhension pour les collègues qui font cela de manière intensive, avec en plus le port du masque obligatoire. Il est assez sceptique sur les marges de manœuvre en termes d'amélioration des dispositifs actuels, même si certains enseignants ont trouvé des aménagements plus ou moins confortables. Il s'agit d'un grand sujet de préoccupation.

E. MELLA demande si les examens sont également prioritaires sur les cours de L1 et de M2. Si c'est le cas, il faudrait envisager sur une période peut-être d'un mois, au mois de décembre, d'arrêter les cours en présentiel et d'essayer d'échelonner tous les examens. Si cela n'est pas possible, Dauphine aura au moins essayé d'anticiper pour que les examens se déroulent effectivement en présentiel.

S. MAGE-BERTOMEU répond, qu'à ce jour, l'organisation des examens est compatible avec le maintien des enseignements de L1 et de M2. Evidemment, cela n'est pas simple pour le planning central et pour les départements. L'enjeu est que l'Université reste ouverte aux usagers afin de pouvoir organiser ces examens.

S. AIRIAU demande s'il est possible d'accueillir plus d'étudiants, notamment les L2 et les M1.

P. GEOFFRON admet que Dauphine est à moins de 50 % de sa capacité et que, si la norme donnée est de passer à 50 %, elle peut effectivement considérer avoir une marge de manœuvre. En ce qui concerne le second semestre, la situation pouvant être différente, il sera nécessaire d'engager une réflexion en termes de scénarisation. Néanmoins, cela ne sera sûrement pas applicable pour le semestre en cours, pour différentes raisons :

- le nombre de cas est sensiblement plus élevé, par rapport à certains établissements qui ont été conduits à fermer. Même s'il y a une forme de dissémination, Dauphine a été réactive, au point de ne pas considérer une éventuelle fermeture. A ce jour, l'Université est parvenue à contenir la diffusion du virus. La crainte essentielle étant que les différents services puissent fonctionner normalement. C'est la raison pour laquelle, il demande quotidiennement à Florence GELIN de faire état des données sur les cas avérés et d'avoir une identification aussi claire que possible.

- il y a un facteur exogène, à savoir la situation en Ile-de-France dans les semaines à venir. Sur la base de la décision qui a été notifiée hier, l'Université pourrait avoir des marges de manœuvre et considérer, de ce fait, que dans 15 jours, les L2, les L3 ou les M1, puissent venir à Dauphine. Malheureusement, c'est un des scénarii sur lesquels elle ne peut pas agir à court terme, car une modification des conditions d'accueil pour se heurter à une accélération de la circulation du virus à l'intérieur de l'Ile-de-France.

Il souhaite vraiment faire œuvre de prudence dans ce domaine. Tout le travail effectué en amont, avant l'été, se combine assez bien avec les contraintes imposées à Dauphine. Par comparaison, certains établissements ont fait du « tout présentiel » faute d'autre solution, en invoquant notamment une impossibilité en termes de réseau à pouvoir basculer même sur un distanciel partiel. Dauphine, quant à elle, a eu une qualité de débat interne qui lui a permis d'avoir une solution soutenable. Le point essentiel aujourd'hui est de donner de la visibilité au deuxième semestre, de telle manière à informer rapidement les étudiants de ce qui pourrait advenir.

S. MAGE-BERTOMEU indique qu'il ne faut pas uniquement prendre en compte la capacité des salles d'enseignement. La réflexion menée a également tenu compte des flux de circulation dans Dauphine, de la restauration universitaire et des conditions d'études. Faire venir les étudiants sur tous les niveaux de formation, à 50 % par exemple, implique nécessairement du comodal. Dans la communauté enseignante, les difficultés rencontrées sont très hétérogènes : certains sont vraiment satisfaits de cette manière d'enseigner, d'autres mettent en évidence de réels problèmes.

A. SZTULMAN indique que l'ensemble de la communauté dauphinoise a été informée, grâce aux messages du service de la Présidence, du fait qu'il était peu plausible d'étendre les capacités d'accueil en présentiel dans les prochaines semaines. Mais si la situation devient moins difficile dans les jours à venir, elle demande s'il faut maintenir les conditions d'enseignement actuelles ou, au contraire, initier l'accueil d'autres publics au gré des possibilités.

P. GEOFFRON répond, qu'à l'heure actuelle, l'Université a un régime assez restrictif, et ce pour 15 jours au minimum, et ne pense pas qu'il y aura un rebond vers le mieux. La cellule de crise se réunit à nouveau, depuis 15 jours maintenant, afin d'établir un plan de continuité des activités.

A. SZTULMAN pense qu'il faudra mener une réflexion sur les publics prioritaires, au cas où il y aurait la possibilité d'accueillir de nouveaux publics. Elle souhaite revenir sur les difficultés auxquelles les enseignants sont confrontés, non seulement avec l'organisation du comodal, mais également avec le non-fractionnement de la journée. Elle tient à remercier les étudiants pour leurs efforts, ainsi que l'Université pour avoir permis d'accueillir les étudiants sur site lorsque, parfois, ils devaient avoir dans la même journée des cours à distance et des cours en présence.

G. CARLIER indique que, même si les conditions ne sont pas évidentes, cela se passe plutôt bien, notamment pour les L1. Pour sa part, il met à contribution les étudiants en leur demandant d'utiliser leur ordinateur pour retransmettre aux autres. Il faut bien évidemment que cela soit accepté par les étudiants et par les enseignants. Il ne faut pas de modèle unique : le comodal peut fonctionner mais cela sous-entend quand même de garder un minimum de souplesse.

S. LEMAIRE pense aux étudiants à distance et regrette qu'une rotation ne puisse pas s'organiser pour les L2, les L3 et les M1. Néanmoins, il est important de leur apporter beaucoup plus d'informations sur les examens, car ils ont vraiment besoin d'être rassurés sur ce sujet. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les étudiants ont des journées extrêmement lourdes, avec parfois 10 heures de cours d'affilée. Chaque enseignant-chercheur et vacataire doit pouvoir mettre de la souplesse dans les cours par rapport aux horaires habituels. Il faut rassurer les étudiants en communiquant de manière très régulière avec eux, car tenir tout le semestre avec autant de cours par jour pour certains, lui paraît très difficile.

M. REJOUANI confirme qu'être complètement en distanciel est psychologiquement très lourd à porter. À la suite du confinement et aux vacances d'été entrecoupés de craintes, beaucoup d'étudiants attendaient cette rentrée scolaire avec beaucoup d'impatience, en espérant un retour à la « normalité ». Tout le monde fait des efforts pour réussir à vivre cet événement de manière la plus optimale possible, mais sa crainte est qu'il y ait un décrochage scolaire important. Essayer de l'éviter commence par de petits gestes, comme essayer de faire attention à ce que tous les étudiants suivent le cours. Cela est sûrement compliqué pour les professeurs, mais très souvent, le cours va beaucoup plus rapidement qu'en présentiel. Cela est également difficile pour les étudiants, qui font très souvent appel à l'enregistrement de Teams pour compléter le cours. Cela demande deux fois plus de travail dans un environnement qui n'est pas forcément optimal. Certains étudiants travaillent même exclusivement sur leur téléphone portable. Elle remercie néanmoins les professeurs et l'administration pour tous les efforts mis en place. Elle indique que l'information est vraiment primordiale et qu'elle doit être gérée de manière responsable en cette période de crise. Elle espère, au vu de la situation actuelle, qu'il n'y aura pas un nouveau confinement dans les prochaines semaines, car avoir des examens en distanciel sera très difficile à gérer, voir pratiquement impossible.

A. LOUVARIS revient sur la nature juridique du cadre pour expliquer dans quelle mesure il peut intervenir au-delà du 9 octobre. Il faut distinguer deux points :

- la délibération du 6 juillet 2020 : la priorité a été donnée au présentiel, dans les limites imposées et en proportion des contraintes sanitaires, pour les L1, les M2, l'apprentissage et la formation continue. S'il est demandé de changer et de réfléchir à une autre gestion des priorités, il faudra alors modifier cette délibération qui relève du Conseil d'administration.

- la délibération du 2 avril 2020 : elle permet de faire des adaptations à tout moment. En fonction des contraintes sanitaires, les étudiants doivent être informés obligatoirement 15 jours avant, y compris pour les coefficients, des modalités de contrôle, de la proportion entre le contrôle continu et l'examen, du remplacement d'un examen, voire même de la neutralisation d'une l'UE. Elles doivent être faites en collaboration avec les départements, les responsables de masters, les mentions de diplôme et doivent être approuvées par l'administrateur provisoire. Il ajoute que le cadre juridique est assez souple. La délibération lie l'Université au niveau des priorités, mais ne pose aucun problème pour le reste ; les adaptations des examens sont, par exemple, permises. Cette délibération, ainsi que l'ordonnance du 25 mars 2020, s'appliqueront jusqu'au 31 décembre 2020. Par ailleurs, cette disposition va être pérennisée en cas d'urgence, dans le projet de loi sur la recherche et la formation qui est en train d'être voté. Toutefois, il est possible d'avoir une réflexion sur une évolution du cadre lui-même qui pourrait être proposée au successeur élu de l'administrateur provisoire. Il faudra alors un vote du Conseil d'administration si une modification est demandée. Pour sa part et pour des raisons de bonne administration, il plaide pour examiner des scénarii. En effet, il y a deux écueils dans ce contexte : l'absence totale de règles et, inversement, la présence de règles trop restrictives ou trop libérales, au regard du présentiel qui est et demeure référentiel. Dans un sens comme dans l'autre, cela ne serait pas gérable, notamment, sur le second semestre. À son avis, l'Université dispose d'un cadre juridique suffisant pour s'adapter, sous réserve d'éventuelles modifications. Quant à l'application du cadre actuel, cela fait partie des compétences de l'administrateur provisoire, au travers de la délibération du 6 juillet 2020. À partir du moment où elle est respectée, l'administrateur provisoire peut décider de la proportionnalité à appliquer. Il confirme que l'Université ne peut pas être plus libérale que la réglementation gouvernementale. La circulaire du 5 octobre 2020 indique une capacité autorisée de 50 %, avec une impossibilité d'aller au-delà. Néanmoins, les 50 % peuvent être adaptés en tenant compte de tous les paramètres de Dauphine. En tout état de cause, rien ne s'oppose au maintien des 50 %, prévus pour les L1 et les M2. Mais, en droit, rien n'impose que cette décision soit modifiée, sachant qu'elle est plutôt adaptée. Il ne voit pas comment, en bonne administration, cette décision pourrait être modifiée dans les 15 jours, car elle lui paraît avoir été validée ex post précédemment par ses effets, et donc difficilement pouvoir être remise en cause. Il plaide pour la stabilité des décisions.

P. GEOFFRON remercie A. LOUVARIS et retient que cette jauge restrictive et le système de traçage a concouru à garder l'université ouverte alors que d'autres établissements auront dû fermer avec pourtant moins de cas positifs. Tout cela invite à maintenir cette vigilance et à rejoindre A. LOUVARIS dans ses conclusions d'étape à savoir que, jusqu'à nouvel ordre, ce cadre semble bien adapté. Mais, dès lors que de nombreuses alertes reviennent concernant les L2, L3 ou M1, cette incertitude sur la suite de l'année doit être « encadrée » par des efforts spécifiques :

- le premier est d'envisager avec les directeurs et directrices de département la possibilité d'organiser un point de rencontre avec l'ensemble des étudiants sur le campus en octobre et novembre prochain. Il faudra dimensionner ce point de contact et son contenu, de telle manière à ce que cela apparaisse comme une opportunité d'échanger, de faire remonter les difficultés, et de garder le lien ;
- le deuxième est d'essayer, dans toute la mesure du possible, de scénariser le deuxième semestre. Il souhaite, que lors du Conseil d'administration du 9 novembre, soient présentés différents scénarii afin de garantir à tous les étudiants un accès à l'Université au deuxième semestre. Cela supposera une réflexion sur la réallocation des capacités, qui prendra en compte l'absence des M2 pendant une partie du semestre en raison des stages ;
- le troisième est que Dauphine n'a probablement pas le meilleur niveau d'équipement pour l'heure de sorte que, du jour au lendemain, il est très compliqué d'organiser un comodal satisfaisant. Pour autant, l'Université a su s'adapter en essayant de faire du sur-mesure et en étant exigeante, même si cela a conduit à maintenir beaucoup d'étudiants en dehors de Dauphine pour l'instant, en leur demandant un effort spécifique.

Il indique que des propositions seront rapidement soumises pour l'organisation de forum et que d'autres possibilités pourraient se dessiner, pour garder également une vie associative.

En conclusion, la délibération votée le 6 juillet 2020 reste en vigueur jusqu'à nouvel ordre. Néanmoins, et dans ce cadre, dès octobre, l'Université permettra aux L2, L3 et M1 de revenir ponctuellement sur le campus et d'échanger avec des professeurs et des personnels administratifs.

3. Compte-rendu du Conseil scientifique

B. BOUCHARD-DENIZE soumet aux administrateurs une présentation des différents points marquants du Conseil scientifique, jointe au procès-verbal. Il fait part des nouvelles distinctions reçues : Françoise FORGES, élue à l'American Academy of Arts and Sciences (AAAS), comme membre honoraire international, Irène WALDSPURGER (CEREMADE), devenue médaille de bronze du CNRS 2020, Gabrielle FACK et Justin SALEZ, enseignants-chercheurs dauphinois, nommés membres Junior de l'IUF pour cinq ans.

Il ajoute que PSL est entré dans le classement de Shanghai à la 36ème position, avec de beaux classements intermédiaires : 10ème en mathématiques ; entre 51 et 75ème en économie, management et statistiques ; entre 151 et 200ème en finance et sociologie. Par ailleurs, PSL est la première université française du classement QS 2021, en se plaçant 52ème. Dans ce classement, Dauphine est la troisième université française, derrière Saclay et juste derrière Sorbonne Université.

P. GEOFFRON remercie B. BOUCHARD-DENIZE pour tout le travail effectué par le Conseil scientifique, qui suscite une grande fierté collective.

M-J. BELLOSTA demande s'il est possible d'avoir également une présentation aussi détaillée des Programmes gradués. Elle pense qu'ils doivent avoir sûrement des répercussions au niveau du personnel administratif.

S. MAGE-BERTOMEU répond que, bien que ce point n'ait pas été inscrit à l'Assemblée générale des trois conseils du fait de nombreuses interventions en distanciel, une présentation partielle des Programmes gradués a déjà été faite.

B. BOUCHARD-DENIZE confirme que les activités des porteurs ont été présentées ; une intervention de leur part étant prochainement prévue, peut-être lors de la préparation des budgets pour demander des fonds sur l'enveloppe SFRI.

4. Pédagogie et formation

- Modalités de contrôle des connaissances 2020/2021 licences, masters en formations initiale et continue

S. MAGE-BERTOMEU indique que chaque année, les départements de formation recensent les modalités contrôle des connaissances, lesquelles doivent faire l'objet d'un vote lors des premiers Conseils de l'année universitaire. Par ailleurs, conformément à la circulaire du 11 juin, certains départements ont essayé d'anticiper au maximum et de recenser, lorsque cela était possible, des modalités alternatives, éventuellement adaptées à un contexte sanitaire ne permettant pas d'organiser les examens écrits comme prévu. Certains départements ont réussi mais pas tous, parce qu'il est très difficile pour les responsables pédagogiques et les enseignants de prévoir des modalités adaptées à une situation incertaine.

Néanmoins, l'Université se situe toujours dans le cadre de l'ordonnance du 25 mars et bénéficie de ce fait d'un régime dérogatoire en matière de modalités adaptées. La délibération du Conseil d'administration du 2 avril permet de rester sur le dispositif prévu, à savoir que l'administrateur provisoire peut autoriser des modifications de modalités de contrôle des connaissances. L'objet des textes reçus récemment, vise à informer les étudiants des changements opérés, 15 jours avant le début des épreuves.

M. REJOUANI indique avoir demandé, en Conseil de la Formation et de la Vie Étudiante, une modification minimale des modalités de contrôle continu, à savoir modifier « femme enceinte » par « personne enceinte ».

S. MAGE-BERTOMEU fait part d'une position plutôt favorable, quant à cette demande, parce que les circulaires récemment reçues sur ces sujets incitent à modifier les documents administratifs dans ce sens.

R. TABUSSE pense qu'il faut dépassionner le langage et toutes ces questions. Il n'est pas certain que des modifications lexicales contribueraient à lutter contre les discriminations. Le statu quo, consistant à ne pas neutraliser le langage et respecter les normes en vigueur serait pour lui, une meilleure façon de restaurer un lien de confiance et de ne pas politiser l'Université.

S. MAGE-BERTOMEU indique qu'elle doit tenir compte des recommandations du MESRI. Il ne s'agit pas ici d'un sujet politique, mais purement administratif. La circulaire de l'année dernière rappelle que la civilité d'une personne n'est pas constitutive de son état-civil. D'ailleurs, à la demande de certains étudiants, la civilité ou le genre est enlevé sur l'édition des diplômes.

A. LOUVARIS indique que le principe de non-discrimination fait qu'il ne saurait y avoir de discrimination liée à l'identité. Les textes devront donc être appliqués en interprétant l'expression de façon à couvrir tous les cas qui seraient couverts par celle-ci et ne pas s'arrêter à l'expression telle qu'elle est. En tout état de cause, l'expression « femme enceinte » serait appliquée sans discrimination dans les interprétations du droit.

C. ROCHON demande que soit rappelée la règle choisie concernant les examens en contrôle continu et l'éventualité qu'ils soient rassemblés sur la journée du samedi. Etant donné que les modalités de contrôle des connaissances se font pour chaque filière, il est assez complexe d'avoir une vue d'ensemble.

S. MAGE-BERTOMEU répond que les plannings des examens ne sont pas encore finalisés car il faut recueillir un état des lieux du nombre de personnes concernées et les motifs pour lesquels les étudiants ne pourraient pas assister à ces examens prévus en présentiel. Tout est mis en œuvre pour éviter au maximum cette journée de samedi pour plusieurs raisons :

- certains étudiants ne l'avaient pas forcément anticipé, étant donné que ce n'est pas tout à fait l'organisation dauphinoise habituelle. Ils se sont engagés dans des postes étudiants ou d'autres formes de travail le samedi ;
- beaucoup d'étudiants sont restés en régions, voire sont à l'étranger. Il s'agit d'une problématique spécifique, liée au contexte de cette année, qu'il faut traiter.

Il convient de proposer aux étudiants, qui seraient vraiment dans l'impossibilité d'assister à ces examens, de faire une demande de dérogation au contrôle continu, et de passer en contrôle terminal, tout en garantissant une égalité de traitement des étudiants devant l'examen.

A. SZTULMAN demande si les motifs de dérogation acceptables seront définis ex ante pour être donnés aux étudiants.

S. MAGE-BERTOMEU confirme que le régime spécial d'études, qui concerne notamment les personnes enceintes, sera appliqué. De même que, chaque année, des commissions dans les départements se réunissent ex post pour décider d'une absence justifiée ou pas. Cette année, la difficulté est que le nombre de situations peut être très important. Actuellement, une réflexion est menée pour un dispositif bienveillant vis-à-vis des étudiants, ne mettant pas les départements en difficulté en matière de charge administrative.

- Projet de convention de double diplôme entre le Master Affaires internationales et Développement de l'Université Paris Dauphine-PSL et le Master Économie et Développement de l'UM6P-Maroc

F. PELTRAULT indique que la Faculté de Gouvernance Sciences Economiques et Sociales (FGSES) est une composante de l'Université Mohamed VI et Polytechnique. L'ambition est de développer des relations avec ce partenaire identifié comme stratégique. Les étudiants seront sélectionnés conjointement et s'inscriront chacun dans leur université d'origine. Ils seront donc dispensés des droits d'inscription dans l'université partenaire et passeront deux semestres dans chaque établissement.

A. SZTULMAN souhaite avoir des précisions quant à l'article 2.3 de cette convention, relatif à l'équilibre du nombre d'étudiants sur une durée de trois ans.

F. PELTRAULT confirme qu'il faut éviter un déséquilibre, afin de créer un maillage entre les promotions. Si les quotas n'étaient pas équilibrés, ce double diplôme perdrait beaucoup de son sens.

- Projet de convention de partenariat pédagogique entre l'Université Paris Dauphine-PSL et l'École Nationale des Mines de Paris-PSL – Mention Finance, parcours « finance d'entreprise et ingénierie financière » Dauphine et 3ème année de cycle ingénieur civil Mines

F. PELTRAULT indique que cette convention permet à des étudiants élèves ingénieurs de l'École Nationale des Mines de valider, au cours de leur dernière année, non seulement leur diplôme d'ingénieur, mais aussi le Master Finance au sein du parcours 225. Les étudiants sont sélectionnés par la commission d'admission de Dauphine, et les étudiants élèves ingénieurs de l'École Nationale des Mines, admis dans ce parcours, payeront leurs droits d'inscription non seulement à l'École Nationale des Mines, mais aussi à Dauphine, selon les règles en vigueur. Pour faciliter la réalisation de ce projet, les deux parties ont prévu un système d'équivalence, permettant d'alléger le programme des étudiants, tout en assurant que ceux-ci valideront la très grande majorité des ECTS de chaque diplôme.

- Changement d'intitulé : le Parcours « International Business and NCT Projects » du Master Management et organisations, devenant le Parcours « International Business »

F. PELTRAULT indique que cette demande vise à donner un titre plus adapté. Les Directeurs de ce programme souhaitent simplifier l'intitulé, afin qu'il corresponde mieux aux contenus de la formation.

- Création du Parcours « Research in Finance » de la première année du Master Finance

F. PELTRAULT indique que ce projet s'inscrit dans la mise en place du Programme gradué Finance, visant à promouvoir la formation à la recherche et par la recherche, de la première année de Master jusqu'au Doctorat. Il n'y a pas de processus de candidature spécifique ; les étudiants qui sont admis en Finance peuvent suivre le M1 « Research in Finance ». Les débouchés sont extrêmement variés, et la très grande majorité des étudiants se destinent à des emplois de cadres dans le secteur privé. Dans ce projet, il est prévu l'attribution d'une bourse d'excellence d'un montant assez important. Il s'agit d'un programme en anglais, avec des cours communs avec le M1 Finance dit « classique », et des cours spécifiques.

- Projet de création du Certificat Stratégie, Leader et Leadership – Penser, décider et agir collectivement : comment s'inspirer de l'art militaire pour vous développer et faire croître votre organisation ?

S. DUIZABO indique que ce projet est porté grâce à la complémentarité de trois intervenants : le premier est un ancien général de corps d'armée ; le deuxième est un ancien associé de KPMG en charge du recrutement, dont la thèse avait pour objet de comparer les modèles de leadership dans l'armée française et l'armée anglaise ; et le troisième est un ancien champion de France de Go. En s'associant sur « l'art militaire », ces intervenants ont souhaité donner un éclairage complémentaire sur les questions de stratégie, de leadership et sur la position de leader. Ils sont, en ce moment, en négociation avec l'école de guerre pour imaginer un éventuel partenariat.

S. ROZIER pense qu'il faut sensibiliser ces responsables de formation pour qu'ils ne défendent pas une vision trop autoritariste, trop verticale ou trop virile du management.

S. DUIZABO répond qu'il fera remonter cette remarque. L'idée n'est pas de voir le management uniquement sous le seul prisme de la hiérarchie militaire pure et dure, mais de « penser, décider et agir collectivement », comme affiché dans le sous-titre.

5. Ressources humaines

- Politique indemnitaire de fin d'année des personnels BIATSS

N. PEJOUT indique que le dispositif de régime indemnitaire 2020 est le même proposé que celui proposé en 2019. Deux raisons expliquent qu'il n'y ait aucune modification : l'actualité des six/neufs derniers mois et le fait d'être sous administration provisoire, empêchant d'avoir une discussion de fond sur d'éventuelles modifications structurelles. Concernant le dispositif 2020, l'enveloppe globale de 750 000 € bruts est conservée, et ce malgré une situation économique compliquée. Le montant de chaque prime est individualisé, mais néanmoins cadré en fonction du groupe d'appartenance. Pour ce qui est du bilan de 2019 :

- l'enveloppe de 750 000 € bruts avait augmenté de 20 % par rapport à 2017,
- le nombre total de bénéficiaires est resté stable,
- le nombre de personnes n'ayant pas reçu de prime a diminué de 50 % et cela se diversifie en fonction des catégories,

- le montant moyen brut a augmenté de plus de 15 % entre 2018 et 2019,
- le montant moyen pour les femmes est supérieur à celui pour les hommes ; cela est peut-être lié à la composition de la population administrative,
- la mise en place d'un dispositif de recours ; toute personne ayant un problème de compréhension ou étant en désaccord avec le montant de la prime peut se retourner vers la DRH ou le DGS pour formuler un recours. En 2019, il y a eu 11 recours, soit un peu plus de 2 % de la population éligible. Le dernier Comité technique a voté contre ce dispositif, à l'unanimité.

P. LENFANT regrette que la différence des montants soit simplement liée à la notion d'encadrement. Selon elle, de nombreux personnels, sans fonction d'encadrement particulière, ont des postes qui peuvent justifier des primes d'un montant maximum. De plus, les personnels administratifs se sont énormément impliqués au cours de cette période particulière et ont réussi à l'affronter de manière constructive et intelligente, au profit des étudiants. Il lui semble normal que cet effort collectif des personnels administratifs soit souligné cette année. L'allègement de certaines lignes budgétaires, comme les frais de réception ou les frais de mission, aurait pu déclencher un dispositif particulier, notamment vis-à-vis du personnel qui n'est pas toujours valorisé. Cela permettrait de motiver les agents et de reconnaître leur implication.

M-J. BELLOSTA confirme que la remarque selon laquelle les fonctions de management prenaient le dessus par rapport aux fonctions de technicité a bien été soulevée. Une proposition a donc été faite, permettant à un agent à forte technicité d'être autant reconnu qu'un agent avec une responsabilité d'équipe. Or, dans le modèle proposé, cela n'a pas été pris en compte. Il y avait également eu une incompréhension entre l'enveloppe globale chargée (923 000 €) et l'enveloppe globale brute (750 000 €). Vu l'effort réalisé par tous les agents, il aurait été opportun d'augmenter cette enveloppe. De même, qu'il a été demandé que la différence soit plus faible entre la plus haute prime et les primes de 1 800 €. L'évaluation du travail collectif et de l'investissement dans la vie universitaire institutionnelle est laissée au libre arbitre du chef de service. Par conséquent, le traitement est différent service par service, suivant le responsable. Enfin, il apparaît que certains agents préféreraient pouvoir faire un recours devant les instances paritaires, pour en discuter ensuite avec l'administration. C'est la raison pour laquelle, les membres du Comité technique ont voté à l'unanimité contre cette politique indemnitaire.

N. PEJOUT indique que la prime de fin d'année n'a pas vocation à corriger les écarts de rémunération. Il faut aussi tenir compte de l'héritage historique de ce régime indemnitaire de fin d'année. Selon lui, le management est une technicité et avoir une forte technicité peut être subjectif. Or, l'encadrement est un critère à la fois technique et objectif. Sur les instances de recours, il rejoint l'analyse faite par A. LOUVARIS sur ce sujet. Malgré cette période particulière, pouvoir dégager un tel budget, avec l'équation économique et financière, est à souligner. Par ailleurs, si Dauphine a aujourd'hui des dépenses en moins, elle a aussi des recettes en moins. Il indique que le ministère a attribué une prime spéciale Covid à chaque établissement ; pour Dauphine, elle est de 23 000 €. De ce fait, un groupe de travail paritaire a été réuni, afin de discuter entre Direction et élus sur la répartition de cette somme. Il rappelle également que les primes sont soumises à un calendrier restreint et doivent être versées en décembre. Enfin, il indique que les choses ont été traitées de manière extrêmement bienveillante et cette bienveillance s'applique à la DRH, mais aussi au DGS.

H. ORAIN pense que cette annonce d'un maintien de l'enveloppe des primes est une excellente nouvelle pour les personnels concernés, sachant que les primes pour les établissements relevant du ministère de la culture ont été purement et simplement supprimées. Elle demande quelles seront les conséquences sur les équilibres 2021.

A. LOUVARIS revient sur le principe général du droit qu'est le recours devant l'autorité hiérarchique. Si la réponse au recours ne convient pas, il faut alors saisir le juge administratif. Certes, les commissions, quant à elles, interviennent comme recours dans le décret pour un certain nombre de décisions individuelles sur lesquelles elles sont appelées à statuer, mais la question des primes est particulière. Ce sont des décisions intuitu personae qui sont prises en fonction de certains critères. En règle générale, il n'y a pas obligation de faire un recours devant la commission consultative ou les différentes instances de représentation des personnels pour ce type de décisions.

M-J. BELLOSTA indique que sur ce point, il aurait été efficace d'introduire une Commission ad hoc paritaire, comme pour le télétravail, au sein de l'établissement qui comporterait des représentants du personnel et des membres de l'administration. Il est évident que d'avoir un régime indemnitaire de fin d'année est une chance. Il a juste été demandé que ce régime reconnaisse un peu plus les personnes et qu'il soit moins échelonné. Il est regrettable que, dans ce régime indemnitaire, la seule technicité reconnue soit le management.

P. GEOFFRON observe à quel point le système est beaucoup plus sophistiqué aujourd'hui, pour ce qui est des montants et des modalités d'allocation. Il indique que ce système a fait préalablement l'objet d'un assez long débat et que, dans l'espace de temps alloué, il n'était pas question de refaire un travail de fond, qui ne paraissait ni possible, ni probablement indispensable à ce stade. Des sujets nécessaires sont à traiter à l'heure actuelle, notamment tous ceux qui relèvent de la crise sanitaire, y compris en instruisant les dossiers de telle manière à éclairer les décisions qui pourraient être prises à partir de décembre. Dans ce contexte, il y a un travail de fond à effectuer pour deux raisons :

- quand autant d'efforts sont faits et qu'il y a un vote in fine unanimement contre, rediscuter devient une obligation,
- dans la conjoncture de 2021, l'Université n'est pas à l'abri de devoir allouer une somme moindre que celle prévue. Elle ne sera pas sur un « îlot de prospérité », mais dans une économie qui découvrira la réalité du monde post-Covid ; il faudra donc avoir des mécanismes d'allocation de ce type de prime qui fassent un plus large consensus.

Il pense qu'un effort spécifique a été fait en maintenant les primes à un niveau inchangé. Il est tout à fait évident que le bilan de l'année 2020 ne sera pas un bilan sincère de la réalité des contraintes économiques imposées. Néanmoins, le maintien de ces primes est un vrai signal de la bonne conscience collective, de l'engagement et des efforts fournis par tous les personnels administratifs.

6. Questions administratives et financières

1. Contrats et conventions

Les administrateurs ont reçu le tableau des contrats et conventions, signés par l'administrateur provisoire.

2. Synthèse des modifications apportées par le décret n° 2020-785 du 26 juin 2020, relatif à la procédure disciplinaire applicable aux usagers

J. AMZALAG indique que les modifications apportées concernent uniquement la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers ; la section disciplinaire à l'égard des enseignants conservant sa nature juridique. Il s'agit donc désormais d'un organe administratif collégial, puisque les décisions sont susceptibles de recours devant le tribunal administratif, en lieu et place du CNESER. La composition de la nouvelle section disciplinaire a été allégée concernant le nombre d'usagers et la formation chargée de se prononcer sur chaque affaire porte, dorénavant, le nom de « Commission de discipline ». L'instruction pourra se faire par simple échange d'écrits, sauf demande expresse de l'utilisateur à être entendu. Une procédure a été également introduite, inspirée de la comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité, dans les cas de fraude présumée. Le Président de l'Université peut proposer une sanction à l'utilisateur qui reconnaît les faits. Si ce dernier l'accepte, la proposition est soumise à la Commission de discipline, qui peut l'adopter ou la rejeter. En cas de refus de l'utilisateur ou de rejet par la Commission de discipline, des poursuites sont engagées. Par ailleurs, la liste des sanctions inclut désormais une mesure de responsabilisation à visée éducative, pouvant être prononcée seule ou comme alternative à une sanction d'exclusion. Sur la base de ces modifications, il conviendra d'élire les membres de la nouvelle Section disciplinaire, lors de la première réunion du nouveau Conseil d'administration en décembre prochain.

3. Tarifs des formations des personnels BIATSS proposées pour le groupe régional des établissements d'enseignement supérieur organisées à l'Université Paris-Dauphine

N. PEJOUT indique que sont votés chaque année, les tarifs de formations continue proposées aux personnels administratifs (en dehors de PSL) qui viennent se former à Dauphine. C'est une démarche de mutualisation des actions de formation et une participation de l'Université au service public.

4. Tarifs

S. DUIZABO indique qu'il s'agit en l'espèce d'une demande récurrente visant à structurer les cursus de formation continue en blocs de compétence afin de permettre le suivi d'une partie d'un diplôme. Il s'agit, notamment pour des parcours spécifiques, de permettre à des anciens étudiants de revenir suivre une partie du cursus qu'ils n'avaient pas suivie en bénéficiant d'un tarif réduit. L'ensemble des propositions tarifaires sont portées par les enseignants responsables de ces cursus.

- Modification de tarif pour le DU Coaching et Management

Une remise de 500 € est demandée pour les étudiants qui ont déjà suivi une partie du programme, mais qui non pas cette spécialisation particulière.

- Modification de tarif pour un candidat du Certificat Confiance et Management, promotion 4 (2020)

Une modification de tarif est demandée pour une personne, qui a déjà suivi un certain nombre de sessions, mais qui a payé 3 333 € au lieu de 5 000 € initialement prévus, du fait qu'il a déjà participé à 4 sessions sur les 6.

- Proposition de tarif pour les étudiants inscrits ou ayant été inscrits (et diplômés) du Master Affaires Internationales – Parcours Supply Chain internationale, et désireux de suivre un certificat :

- Certificat – Piloter la Digitalisation de la Supply Chain
- Certificat – Supply Chain du e-commerce

Il s'agit de permettre à des étudiants, inscrits ou ayant déjà été inscrits, de suivre 2 modules de spécialisation complémentaires, avec un nombre de jours en regard, à un tarif inférieur que s'ils étaient amenés à suivre intégralement ces dispositifs de formation.

Avant de clore cette réunion à 20H06, P. GEOFFRON remercie chaleureusement toute l'équipe de sa patience et de son engagement dans ce contexte très particulier et rappelle que le prochain Conseil d'administration aura lieu le 9 novembre 2020, à 17 heures, par visioconférence.

Les administrateurs sont ensuite invités à procéder au vote des délibérations suivantes :

Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 22 juin 2020

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 22 juin 2020.

Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 7 septembre 2020

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 7 septembre 2020.

Modalités de contrôle des connaissances 2020/2021 licences, masters en formations initiale et continue

Le Conseil approuve à 25 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions, les modalités de contrôle de connaissances 2020/2021 licences, masters en formations initiale et continue.

Projet de convention de double diplôme entre le Master Affaires Internationales et Développement de l'Université Paris Dauphine-PSL et le Master Economie et Développement de l'UM6P-Maroc

Le Conseil approuve à 27 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, le projet de convention de double diplôme entre le Master Affaires Internationales et Développement de l'Université Paris Dauphine-PSL et le Master Economie et Développement de l'UM6P-Maroc.

Projet de convention de partenariat pédagogique entre l'Université Paris Dauphine-PSL et l'Ecole Nationale des Mines de Paris-PSL – Mention Finance, parcours « Finance d'Entreprise et Ingénierie Financière » Dauphine et 3ème année du cycle Ingénieur Civil Mines

Le Conseil approuve à 28 voix pour et 3 abstentions le projet de convention de partenariat pédagogique entre l'Université Paris Dauphine-PSL et l'Ecole Nationale des Mines de Paris-PSL – Mention Finance, parcours « Finance d'Entreprise et Ingénierie Financière » Dauphine et 3ème année du cycle Ingénieur Civil Mines.

Changement d'intitulé : le Parcours « International Business and NCT Projects » du Master Management et organisations, devenant le Parcours « International Business »

Le Conseil approuve à l'unanimité le changement d'intitulé du Parcours « International Business and NCT Projects » du Master Management et organisations, en Parcours « International Business ».

Création du Parcours « Research in Finance » de la première année du Master Finance

Le Conseil approuve à 27 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, la création du Parcours « Research in Finance » de la première année du Master Finance.

Projet de création du Certificat Stratégie, Leader et Leadership – Penser, décider et agir collectivement : comment s'inspirer de l'art militaire pour vous développer et faire croître votre organisation

Le Conseil approuve à 23 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions, le projet de création du Certificat Stratégie, Leader et Leadership – Penser, décider et agir collectivement : comment s'inspirer de l'art militaire pour vous développer et faire croître votre organisation.

Politique indemnitaire de fin d'année des personnels BIATSS pour l'année 2020

Le Conseil approuve à 23 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions, la politique indemnitaire de fin d'année des personnels BIATSS pour l'année 2020.

Tarifs des formations des personnels BIATSS proposées pour le groupe régional des établissements d'enseignement supérieur organisées à l'université Paris-Dauphine

Le Conseil approuve à 28 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, les tarifs des formations des personnels BIATSS proposées pour le groupe régional des établissements d'enseignement supérieur organisées à l'université Paris-Dauphine.

Modification de tarif pour le DU Coaching et Management

Le Conseil approuve à 25 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions, la modification de tarif pour le DU Coaching et Management, à savoir 3 000 €, au lieu de 3 500 € (tarif voté au CA du 20 avril 2020).

Modification de tarif pour un candidat du Certificat Confiance et Management, promotion 4 (2020)

Le Conseil approuve à 25 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions, la modification de tarif pour un candidat du Certificat Confiance et Management, promotion 4 (2020), à savoir 3 333 € pour 4 sessions, au lieu de 5 000 € (tarif initialement prévu pour 6 sessions).

Proposition de tarif pour les étudiants inscrits ou ayant été inscrits (et diplômés) du Master Affaires Internationales – Parcours Supply Chain Internationale et désireux de suivre le certificat – Piloter la Digitalisation de la Supply Chain

Le Conseil approuve à 25 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions, la proposition de tarif pour les étudiants inscrits ou ayant été inscrits (et diplômés) du Master Affaires Internationales – Parcours Supply Chain Internationale et désireux de suivre le certificat – Piloter la Digitalisation de la Supply Chain, soit 2 000 € pour 6 jours.

Proposition de tarif pour les étudiants inscrits ou ayant été inscrits (et diplômés) du Master Affaires Internationales – Parcours Supply Chain Internationale et désireux de suivre le certificat – Supply Chain du e-commerce

Le Conseil approuve à 25 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions, la proposition de tarif pour les étudiants inscrits ou ayant été inscrits (et diplômés) du Master Affaires Internationales – Parcours Supply Chain Internationale et désireux de suivre le certificat – Supply Chain du e-commerce, soit 1 500 € pour 3 jours.

Patrice GEOFFRON